

METTRE EN PLACE LE DOCUMENT UNIQUE

RH21



STATUTS

Dirigeant, Employé, Cadre et agent de maîtrise, Demandeur d'emploi, Tout public



PRÉREQUIS

La formation ne nécessite aucun pré-requis



DURÉE

2 jours, soit 14 heures



PUBLIC

Tout public



CERTIFICATIONS

Une attestation de stage est systématiquement remise à l'issue de la formation conformément aux dispositions réglementaires.



PROCHAINE(S) SESSION(S) :

2024

Besançon

Nous consulter

CE QUE VOUS ALLEZ APPRENDRE

Comprendre la démarche d'évaluation des risques
Participer à l'élaboration ou actualisation du document unique

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Connaître les obligations réglementaires concernant la sécurité
Identifier les facteurs de risques auxquels peut être exposé le personnel
Mettre en place le document unique
Etablir un programme annuel d'actions de prévention et en assurer le suivi

PROGRAMME

Les notions indispensables du droit social

Connaître les responsabilités de chacun en matière de sécurité

Les principes de responsabilité civile et pénale

Les principales catégories d'infraction: les notions de faute et de faute inexcusable, d'imprudence, de mise en danger de la vie d'autrui

La délégation de pouvoir

Les obligations de l'entreprise : formations sécurité : SST, incendie première intervention du personnel : manipulation d'extincteurs et évacuation du personnel, commission sécurité et visite annuelle

La méthodologie d'évaluation des risques

Identification des dangers et facteurs de risques : les risques majeurs, la détection des risques dans les différents secteurs et services

Evaluation des risques : les outils de caractérisation et hiérarchisation des risques

L'analyse des accidents de travail : méthodologie de l'arbre des causes

Identification des exigences réglementaires et législatives applicables : le document unique d'évaluation des risques

Définition du programme d'actions préventives

Le choix des actions à mettre en place en tenant compte des aspects techniques organisationnels et humains

Le choix des responsables de la mise en place des actions

La planification des actions

Le rôle du médecin du travail

Suivi du programme d'actions préventives

La définition des modalités de suivi

La formation du personnel

L'élaboration, la mise à jour et le suivi du programme d'actions

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Mise en situation collective, en sous-groupe

Echanges d'expériences

Apports théoriques

Présentation dynamique et ludique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM ou étude de cas/mise en situation

Rejoignez-nous et suivez-nous sur :



BESANÇON

46, avenue Villarceau
25000 Besançon
Tél. : 03 81 25 26 06

BELFORT

1, rue du Docteur Fréry
90000 Belfort
Tél. : 03 84 54 54 84

VESOUL

1, rue Victor Dollé
70000 Vesoul
Tél. : 03 84 96 71 08

LONS-LE-SAUNIER

87, Place de la Comédie
39000 Lons-le-Saunier
Tél. : 03 84 86 42 07

Pour toute demande d'informations : contact@sifco.eu